

Extrait de délibération

Comité syndical 27 février 2023 – Parthenay

Identifiant
2023-02-02

L'An Deux Mille Vingt -Trois le vingt-sept février à 18h, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
Mme Nathalie Brescia a été désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 21 février 2023
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 15 titulaires, 2 suppléants
Absents, excusés : 16 titulaires, 29 suppléants
Votants : 17

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés Et /ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	NOLOT Monique	CHABAUTY Gérard, BIRONNEAU Pascal, FOUILLET Olivier	RICHARD Françoise	
Parthenay-Gâtine	AYRAULT Bérengère, BOUCHER Hervé-Loïc, CHAUSSONNEAU Jean-Paul, GAILLARD Didier, CHEVALIER Éric, BRESCIA Nathalie, BACLE Jérôme, DIEUMEGARD Claude, GUERIN Jean-Claude, GILBERT Véronique, CUBAUD Olivier, PARNAUDEAU Guillaume	BERGEON Patrice, CLEMENT Guillaume, BACLE Jérôme	CORNUAULT-PARADIS Chantal	
Val de Gâtine	RIMBEAU Jean-Pierre, BIRE Ludovic, CHAUSSERAY Francine	BAILLY Christiane, SAUZE Magalie, BARANGER Johann, TAVERNEAU Danielle, ATTOU Yves,		

Approbation du compte administratif du budget principal du Pays de Gâtine 2022

Conformément à la loi, Monsieur le Président se retire de la séance.
Sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre RIMBEAU, Vice-président,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le Trésorier du SGC de Saint Maixent L'Ecole,

Le Président de séance présente les résultats du compte administratif 2022 du budget principal du PETR qui peuvent se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Recettes	971 468.83
Dépenses	979 119.80
Résultat de l'exercice	- 7 650,97 €
Excédent N-1	+ 108 062,15€
Part affectée à l'investissement	0,00
Résultat de clôture de l'exercice	+ 100 411,18 €

Section d'investissement :

Recettes	132 856.46
Dépenses	102 993.51
Résultat de l'exercice	+ 29 862,95 €
Excédent N-1	+ 142 600,31
Résultat de clôture de l'exercice	+ 172 463,26 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité (sans le Président) :

- approuve le compte administratif pour l'exercice 2022 du budget principal du PETR,
- dit que l'excédent net de clôture de l'exercice 2022 est de **272 874.44 €**.

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD

Accusé de réception en préfecture
079-200072189-20230227-2023-02-02-DE
Date de réception préfecture : 01/03/2023